



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Professionnelle

PEINTURE CHARENTE SAS
7 BOULEVARD DU 8 MAI 1945
16000 ANGOULEME

Valable * pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Contrat Multirisque Professionnelle : 116070318 M 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que PEINTURE CHARENTE SAS est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités** suivantes :

- METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES
PEINTURE DECORATEUR
- METIER D'IMPERMEABILITE DES FACADES
PEINTURE IMPERMEABILITE ETANCHEITE
- METIER DE LA PLATRERIE - STAFF - STUC
PLAQUISTE ET/OU BANDES JOINTS
- METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX DURS
CARRELEUR
- METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX SOUPLES
REVETEMENT MATERIAUX SOUPLES
- METIER DE LA PLOMBERIE
PLOMBERIE - SANITAIRES
- METIER DE L'AMENAGEMENT DE SALLE DE BAINS
INSTALLATION DE SALLES DE BAIN

** Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.



N° de client : 116070318 M

Nom : PEINTURE CHARENTE SAS

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	8 000 000 € 8 000 000 € 2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire	8 000 000 € 8 000 000 € 2 500 000 € 2 500 000 €
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire EXCEPTION : - Dommages immatériels non consécutifs	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance 150 000 € limité à 150 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance



N° de client : 116070318 M
Nom : PEINTURE CHARENTE SAS

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 14 décembre 2023
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Ermeneux".

Antoine Ermeneux
Directeur général



N° de client : 116070318 M
Nom : PEINTURE CHARENTE SAS

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

PERIMETRE OU COMPLEMENT DE VOS ACTIVITES

METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES

Réalisation de peintures en feuil mince, semi épais ou épais, vernis ou lasures, à vocation décorative, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur murs ou plafonds.

Cette activité comprend :

- le ravalement par nettoyage haute pression,
- la préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique,
- la mise en oeuvre en intérieur d'éléments d'habillage et/ou décoratifs en bois, staff, stuc, matériaux de synthèse ou métalliques,
- la pose ponctuelle de bloc porte intérieure dans le cadre d'un marché de peintures décoratives,
- la pose de placards et rayonnages sans fabrication,
- la pose intérieure de revêtements en faïence, y compris avec protection du support par imperméabilisation, pour une surface maximum autorisée de 8 M² par chantier,
- la mise en oeuvre d'enduits décoratifs sur murs, plan de travail ou aménagements mobiliers.

Ne sont pas compris les travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation et systèmes d'étanchéité à base de polymère.

METIER D'IMPERMEABILITE DES FACADES

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4 à l'exclusion des travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

Cette activité comprend :

- le ravalement par nettoyage haute pression,
- la préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique,
- le calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- l'application de produits de traitement et/ou de protection antirouille,
- l'application de peintures,
- l'étanchéité des planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes de bâtiment, notamment balcons, loggias, escaliers, coursive, par système d'étanchéité liquide pour une surface maxi autorisée de 150 m² par chantier.

Ainsi que le remplacement ponctuel des éléments de remplissage en produits verriers ou de synthèse pour un usage similaire, notamment Polycarbonates, Polyméthacrylates etc, réalisé exclusivement en complément d'un marché de travaux d'imperméabilité ou d'étanchéité des façades.

METIER DE LA PLATRERIE - STAFF - STUC

Réalisation en intérieur, de cloisonnements, contre-cloisons, doublages, plafonds, en plâtre, en matériaux à base de plâtre, en éléments de terre cuite, ou en plaques à base de ciment.

Cette activité comprend :



N° de client : 116070318 M

Nom : PEINTURE CHARENTE SAS

- les faux-plafonds démontables ou fixes tous matériaux,
- les matériaux ou produits, en intérieur, contribuant à l'isolation thermique et/ou acoustique (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation), à l'étanchéité à l'air, et à la sécurité incendie notamment conduit de désenfumage en plaques de plâtres,
- les bandes joints,
- les menuiseries intégrées aux cloisons,
- les plafonds suspendus en extérieur avec plaques de plâtre spécifique en sous face de volumes couverts.
- la réalisation de plafonds tendus à chaud ou à froid.

METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX DURS

Réalisation intérieure ou extérieure de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages , attaches), chapes, à l'exclusion des chapes fluides et sols coulés à base de résine.

Cette activité comprend :

- la pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- l'étanchéité sous carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, non immergé, pour une surface maximum de 250 m² par chantier,
- l'étanchéité des planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes de bâtiment, notamment balcons, loggias, escaliers, coursive, par système d'étanchéité liquide pour une surface maxi autorisée de 150 m² par chantier,
- la protection par imperméabilisation des supports intérieurs de carrelage et faïence.
- la pose du siphon d'évacuation de receveurs ou formes à carreler des douches dites "à l'italienne",
- l'application d'enduits de lissage, de ragréage, de dressage autres que sols coulés à base de résine, d'une épaisseur n'excédant pas 30 mm.

METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX SOUPLES

Réalisation en intérieur de parquets collés ou flottants, de pose de revêtements souples y compris pour les sols sportifs, en tout matériaux plastiques, textiles, caoutchouc et produits similaires, ou d'origine végétale, notamment en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre revêtements souples relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre à l'exclusion des sols coulés à base de résine.

Cette activité comprend :

- l'application d'enduits de lissage, de ragréage, de dressage, autres que sols coulés à base de résine, d'une épaisseur n'excédant pas 30 mm,
- la réalisation de plafonds tendus à chaud ou à froid.

METIER DE LA PLOMBERIE

Réalisation d'installations sanitaires, de réseaux d'eau chaude ou froide sanitaire (production, distribution, évacuation), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie.

Cette activité comprend :

- la pose de chauffe-eau thermodynamiques monobloc tous systèmes,
- le platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- les tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- le calorifugeage, isolation thermique et acoustique intérieurs (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation),
- le raccordement électrique du matériel,
- la réalisation de gouttières, descentes d'eaux pluviales, noues, chéneaux et de solins.
- la réalisation de l'étanchéité sous carrelage ou tout autre produit en matériau dur, de receveurs ou formes à carreler des douches dites "à l'italienne",



N° de client : 116070318 M

Nom : PEINTURE CHARENTE SAS

- la pose de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire d'une surface maximum limitée à 12 m² par chantier,
- la pose sans conception de réseaux de sprinklers et de RIA,
- l'installations de colonnes sèches ou humides,
- le raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.

METIER DE L'AMENAGEMENT DE SALLE DE BAINS

Réalisation de l'aménagement de salles de bains domestiques.

Cette activité comprend :

- la plomberie et la pose des équipements sanitaires,
 - la mise en oeuvre des revêtements de surface en matériaux durs ou souples, y compris chape et étanchéité sous carrelage intérieur non immergé,
 - la pose de miroiterie,
 - l'électricité et la pose des appareils électriques,
 - les menuiseries et cloisonnements intérieurs,
- ainsi que l'isolation thermique et/ou acoustique (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation),
à l'exclusion de tous travaux de maçonnerie et de pompes à chaleur.

La présente annexe est indissociable de l'ATTESTATION D'ASSURANCE éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager maaf assurances s.a. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.